



## Commande d'un poêle à granulés

Par **mun74**, le **09/02/2015** à **19:28**

Bonjour,

J'ai signé une commande d'un poêle à granulés chez moi le 7 février et je voudrais me rétracter. Est-ce que c'est possible? j'ai versé un acompte de 1200 €.

Le vendeur était venue pour établir un devis et à la fin j'ai signé la commande de 4900 €

Après réflexion et analyse je voudrais annuler cette commande.

Je vous remercie de me conseiller et de me renseigner sur les démarches à suivre?

Veillez agréer mes meilleures salutations.

Par **moisse**, le **10/02/2015** à **10:08**

Bonjour,

Normalement:

\* votre bon de commande doit être muni d'un coupon détachable consistant en un support de votre droit de rétractation s'agissant d'une vente au domicile

\* vous ne devez pas avoir remis d'argent au vendeur.

Vous annulez purement et simplement l'achat en usant de ce bon de rétractation ou d'un papier libre.

Vous avez 14 jours devant vous.

L'envoi sous LR/AR voire pli recommandé est bien sûr préconisé.